



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 9 mars 2026 à 19 h 30, à la salle communautaire.

Sont présents: Josée Pelletier, Joël Pelletier, Annie Laliberté et Myriam Chapdelaine

Sont absents : Gilles Salvias et Pierre-Olivier Plasse

Josée Mathieu, pro-maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière est également présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Josée Mathieu, pro-maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

9291-03-2026

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, ce avec les modifications apportées.

ADOPTÉ

9292-03-2026

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 9 février 2026 et ce sans modification.

ADOPTÉ

**CORRESPONDANCES**

Daniel Tétreault, CPA inc. – planification de l'audit  
Ville de Sorel-Tracy – nomination Éric Bellerose au poste de directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy  
Société de transport collectif de Pierre-De Saurel - statistiques  
Ville de Sorel-Tracy – rapport janvier 2026

9293-03-2026

**RAPPORT MRC/COMITÉ/LOISIRS**

Bilan de la fête Hivernale – 31 janvier 2026

9294-03-2026

**APPROBATION DES COMPTES**

Sur proposition de Josée Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés: du 18 février 2026 au 9 mars 2026 :

Comptes: 139 292.72 \$

Salaires : 22 480.95 \$

Total : 161 773.67 \$

**DÉPENSES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins à lesquelles les dépenses ci-haut décrites par le Conseil de la susdite Municipalité.

Nathalie Lussier, Directrice générale/greffière-trésorière

ADOPTÉ

9295-03-2026

**DEMANDES DES CONTRIBUABLES** (aucune demande)

9296-03-2026

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT #443-2026 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Myriam Chapdelaine donne avis de motion sur le règlement #443-2026 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

9297-03-2026

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RÈG #444-2026 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Joël Pelletier donne avis de motion sur le règlement #444-2026 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux avec ou sans modification.

9298-03-2026

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX LOISIRS DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2026 (PAFLPH) – VOLET 1 SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) – Volet 1 Soutien à l'accompagnement, administré par Zone Loisir Montérégie et soutenu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, vise à favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de sport pour les personnes handicapées en contribuant financièrement aux services d'accompagnement;



No de résolution  
ou annotation

9299-03-2026

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Robert souhaite permettre la pleine participation des personnes handicapées aux activités du **camp de jour municipal**;

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit avoir recours à **deux accompagnateurs ainsi qu'à une intervenante pivot** afin d'assurer l'encadrement adéquat des participants nécessitant un accompagnement;

CONSIDÉRANT que ce projet représente une aide financière estimée à **±14 000\$**. Ce financement contribuerait non seulement à assurer un encadrement optimal des participants et à favoriser leur pleine participation aux activités de loisirs, mais également à diminuer les frais de tenue du camp, rendant le projet plus accessible et viable financièrement et de soutenir les services d'accompagnement nécessaires durant la saison du camp de jour;

Il est proposé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Robert **autorise le dépôt d'une demande d'aide financière** dans le cadre du **Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) 2025-2026 – Volet 1 Soutien à l'accompagnement**;

QUE le conseil municipal **autorise la responsable des loisirs / la direction générale** à signer et transmettre tous les documents nécessaires relatifs à cette demande;

QUE la Municipalité de Saint-Robert s'engage à respecter les conditions du programme et à assurer la gestion de l'aide financière si celle-ci est accordée.

L'aide n'est pas récurrente d'une année à l'autre.

ADOPTÉ

**ENTENTE CAMP DE JOUR MUNICIPAUX – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT**

CONSIDÉRANT que les camps de jour municipaux évoluent constamment afin de répondre aux besoins changeants de la population ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne (Québec), chaque municipalité a l'obligation légale d'offrir un accommodement raisonnable aux personnes ayant des besoins particuliers ;

CONSIDÉRANT que certains parents résidant dans une municipalité de la MRC choisissent d'utiliser le service d'accompagnement offert par la Ville de Sorel-Tracy pour leurs enfants ;

CONSIDÉRANT que l'intégration des enfants provenant d'autres municipalités au sein du service d'accompagnement de la Ville de Sorel-Tracy engendre des coûts significatifs pour cette dernière ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Sorel-Tracy de maintenir sa proposition aux municipalités de la MRC Pierre-De Saurel quant à l'offre de service d'accompagnement ;

CONSIDÉRANT **la collaboration entre la Ville de Sorel-Tracy, l'ADIRS et le CISSS de la Montérégie Est pour le développement d'un camp spécialisé destiné aux enfants à grands besoins, visant à répondre de manière plus ciblée et efficace à ces besoins spécifiques** ;

CONSIDÉRANT que cette proposition ne déresponsabilise en aucun cas les municipalités concernées de leurs obligations envers leurs citoyens ;

**PAR CES MOTIFS**, sur proposition de Myriam Chapdelaine, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

1. **QUE** les municipalités situées sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel puissent effectuer les inscriptions aux camps de jour en étapes, en accordant la priorité aux résidents de leur municipalité respective ;
2. **QUE** les municipalités s'engagent à rembourser la Ville de Sorel-Tracy pour les frais associés au service d'accompagnement utilisé par leurs citoyens et, le cas échéant, rembourser les frais associés à la fréquentation du camp spécialisé de l'ADIRS;
3. **QUE** la correspondance expliquant les modalités de fonctionnement soit utilisée comme document de référence pour l'application de cet engagement.

ADOPTÉ



9300-03-2026

No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

**TRANSMISSION DE LA LISTE DES IMMEUBLES EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Robert doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Pierre-De Saurel un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

En conséquence, il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité que le directeur général et greffier-trésorier transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Pierre-De Saurel, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

**QU'**une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC de Pierre-De Saurel, au Centre de services scolaire de Sorel-Tracy et à la Commission scolaire Riverside.

ADOPTÉ

9301-03-2026

**AUTORISATION CIRCULER – MAISON DES GREFFÉS LINA CYR – 10 JUILLET 2026**

Suite à une demande d'autorisation de circulation pour la 20<sup>e</sup> édition du Défi Vélo de la Maison des greffés Lina Cyr qui aura lieu les 10 juillet prochain;

Sur proposition de Josée Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la 20<sup>e</sup> édition du défi Vélo de la Maison des Greffés Lina Cry à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Robert, le 10 juillet en après-midi, et d'obtenir toutes autres autorisations pour l'utilisation de la route Marie-Victorin (MTQ) ainsi que de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

9302-03-2026

**INVITATION SOUMISSION ASPHALTAGE (RAPIÉÇAGE)**

Sur proposition de Joël Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à procéder à l'invitation d'entrepreneurs pour soumissionner pour les travaux d'asphaltage (rapiéçage), l'ouverture des soumissions se fera le 2 avril 2026 à 10 h 01.

ADOPTÉ

9303-03-2026

**MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ET TAUX APPLICABLES**

Il est proposé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité de modifier la politique de location d'équipements et taux applicables, en y ajoutant ce qui suit :

Dégeleuse : demi-journée : 300\$  
                  journée : 600\$

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

9304-03-2026

**DIVERS**

9305-03-2026

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 H 55, Myriam Chapdelaine propose la levée de la séance.

\_\_\_\_\_  
Josée Mathieu  
Pro-maire

\_\_\_\_\_  
Nathalie Lussier,  
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Josée Mathieu, pro-maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

9 mars 2026